

DA 092 – 21.04

CONSTITUTION DE SERVITUDES AU PROFIT DES SERVICES INDUSTRIELS DE GENÈVE (SIG) SUR LA PARCELLE 5581 DE VERNIER SISE RUE JEAN-SIMONET 1A

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

À l'occasion de la construction du complexe scolaire Émilie-de-Morsier, la Ville de Vernier et les Services industriels de Genève (SIG) se sont rapprochés et ont convenu que le complexe serait chauffé par un chauffage à distance (CAD).

Dans ce contexte, il a été décidé que la centrale thermique du CAD serait installée dans un local situé en sous-sol du complexe scolaire - ce qui a été réalisé, la centrale ayant été mise en service le 18 juin 2018 - et que le réseau CAD serait étendu à d'autres immeubles du quartier avoisinant.

Afin de régulariser la situation existante et d'assurer la viabilité du projet d'extension du CAD, la Commune de Vernier constitue sur la parcelle 5581, selon projet d'acte de constitution de servitudes et plan en annexe, les servitudes suivantes au profit des SIG :

- une servitude d'usage d'un local (112 m²) ;
- une servitude de canalisations souterraines (eau à usage thermique) ;
- une servitude de canalisations multiples (eau à usage thermique, électricité, fibre optique), les deux servitudes de canalisations s'étendant sur 139 mètres au total.

En contrepartie des servitudes susmentionnées, les SIG verseront à la Ville de Vernier, propriétaire de la parcelle 5581 :

- une indemnité annuelle de CHF 8'960.00 pour la servitude d'usage d'un local, payable avec effet rétroactif dès la mise en service de la centrale thermique (18 juin 2018) ;
- une indemnité unique et forfaitaire de CHF 6'820.00 pour les servitudes pour canalisations, payable après inscription desdites servitudes au Registre foncier.

Tous les frais se rapportant à la constitution de ces servitudes seront à la charge des Services industriels de Genève.

Au bénéfice de ces explications, nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'acceptation du projet de délibération ci-après.

Gian-Reto AGRAMUNT
Conseiller administratif

Vernier, le 12 avril 2021

DA 092 – 21.04

Délibération du Conseil municipal de Vernier

relative à une

CONSTITUTION DE SERVITUDES AU PROFIT DES SERVICES INDUSTRIELS DE GENÈVE (SIG) SUR LA PARCELLE 5581 DE VERNIER SISE RUE JEAN-SIMONET 1A

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu l'exposé des motifs ;

vu la nécessité de régulariser au Registre foncier les servitudes d'usage d'un local et pour canalisations ;

vu le projet des SIG d'extension du CAD à des bâtiments avoisinants du quartier ;

vu le projet d'acte de constitution de servitudes du 30 mars 2021 ;

vu le plan de servitude établi par les SIG le 28 mars 2019 ;

vu le rapport de la commission des finances, de l'économie et de l'administration du ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

décide

- 1 d'accepter la constitution, à titre onéreux, d'une servitude d'usage d'un local (112 m²), d'une servitude de canalisations souterraines et d'une servitude de canalisations multiples (139 mètres au total) qui s'exerceront sur la parcelle 5581 de Vernier, sise rue Jean-Simonet 1A, propriété de la Ville de Vernier, au profit des Services industriels de Genève, selon le plan de servitude établi le 28 mars 2019 par les SIG, et le projet d'acte notarié établi le 30 mars 2021 par Maître BEAUD ZURCHER ;
- 2 de comptabiliser l'indemnité unique et forfaitaire à recevoir de CHF 6'820.00 (servitudes pour canalisations) en revenu dans le compte de résultats sous la rubrique 21.44 ;
- 3 de comptabiliser l'indemnité annuelle à recevoir de CHF 8'960.00 (servitude d'usage d'un local) en revenu dans le compte de résultats sous la rubrique 21.44 ;
- 4 de charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres en vue de la signature des actes notariés nécessaires.

